

Ville de
Peymeinade



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PEYMEINADE:

Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Commune de PEYMEINADE, en exécution de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SDRS-PRNT-AP n° 2017-032 en date du 07/11/2017,

A la mise à disposition du dossier de modification n° 1 du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Incendies de Forêt.

Les pièces du dossier ainsi que le registre de mise à disposition seront déposés à la Mairie de PEYMEINADE

du 9 avril 2018 à 8h30 au 11 mai 2018 inclus à 17h,
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Toutes les observations/propositions pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public.

Pour toute information relative à la modification du PPR d'incendies de forêt de la commune de Peymeinade, il convient de se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, pôle Risques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE cedex 3 ou par courriel à l'adresse suivante : ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr

Le Maire
Gérard DELHOMEZ